Sinjiya-ton France

Autorisation de prélèvement

Parrainer des enfants des rues de Bamako

Mes coordonnées

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

CP ..... Ville .....

Téléphone .....

e-mail .....

Mon engagement *

10 € ☐ 30 € ☐ 150 € ☐ par mois

Autre montant .....€ par mois

Compte à débiter

établisst guichet N°de compte clé RIB

J'autorise l'établissement de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements ordonnés par Sinjiya-ton France

Créancier

N° national d'émetteur : **498713**

Sinjiya-ton France
22, rue de la Liberté 94300
Vincennes France

Coordonnées de l'établissement teneur de votre compte :

Nom .....

Adresse .....

CP ..... Ville .....

Pour démarrer votre parrainage sans attendre, joignez à ce bulletin un chèque du montant du prélèvement mensuel que vous avez choisi, ainsi qu'un rib ou rip. Votre compte ne sera prélevé que le mois suivant.

Chèque joint de .....€

Don exceptionnel .....€

* vous pouvez bénéficier d'une réduction de l'impôt sur le revenu de **75 %** du montant de votre don dans la limite de 479 euros pour les versements effectués en 2006, conformément à l'article 200 du code général des impôts, **(par exemple, un parrainage annuel de 120 euros reviendrait en définitive à 30 euros).** Au-delà de 479 euros, la réduction est de 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

Date ..... Signature

Association de droit français régie selon la loi du 1er juillet 1901
Sinjiya-ton France • 22, rue de la Liberté 94300 • Vincennes France
tél. : 01 43 98 37 07 • e-mail : mabuclet@sinjiya.org